

**Procès-Verbal
de la séance du conseil municipal
du 5 Février 2026
à 20 h 30**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX , LE 5 FEVRIER,

*Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Janvier 2026*

Présents : M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - Mme Nathalie BRANGER - M. Jérôme MACE - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Claire BRANGER - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - Mme Anne HUET - M. Dominique SOULARD - M. Guillaume HAULBERT - Mme Edith RENAUD - M. Steve MANSEAU.

Absents excusés : M. Romain PASQUINI a donné procuration à M. Aymar RIVALLIN, Mme Stéphanie AUBIN a donné procuration à Mme Dominique SOULARD, Mme Salimata FAQUET, Mme Laurence CATIN, Mme Isabelle NAUDOT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc SALE.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 Décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

1 - ORDRE DU JOUR

1. FONCIER - Echange de terrain Les Croix,
2. Modification du PLU - infos sur la procédure en cours,
3. Convention d'occupation logement de la Cure,
4. RH - recrutement contractuel pour accroissement temporaire d'activité,
5. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes,
6. Questions diverses.

2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

↓ 2026-01-01 - FONCIER ECHANGE DE TERRAIN LES CROIX

Monsieur le Maire précise qu'il convient de régulariser un échange de 8 m² avec M. et Mme FASQUEL au lieu-dit Les Croix, cela permettra d'intégrer dans la continuité de la propriété du riverain 8 m². En effet actuellement 8 m² de la propriété de M. et Mme FASQUEL se situe en triangle sur le chemin des Croix.

CONSIDÉRANT QUE :

- La parcelle communale concernée, d'une superficie de 8 m², fait partie du domaine privé communal et est identifiée au plan cadastral sous la référence AY N° 447p-450p, suite à un bornage.
- La parcelle privée de M. et Mme FASQUEL, est cadastrée AY 446p, elle est située dans le chemin communal des Croix,
- La partie de voie communale cédée n'est plus utilisée pour la circulation publique.
- La désaffectation de cette parcelle est conforme à l'intérêt général et ne porte pas atteinte à la continuité de la circulation.
- L'échange des parcelles avec le propriétaire riverain permettra de créer un linéaire logique du chemin des Croix .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'échange de la parcelle sous la référence AY n° 447p-450Pp d'une superficie de 8 m² avec M. et Mme FASQUEL propriétaire de la parcelle AY 446p de 8 m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cet échange, chez Maître PENARD, notaire à Vallet ;
- **PRECISE** que cette parcelle est dans les faits désaffectée et que la présente délibération sera notifiée à M. et Mme FASQUEL et adressée à leur notaire Maître Pénard ;

↓ 2026-01-02 - MODIFICATION DU PLU - INFOS SUR LA PROCEDURE EN COURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la procédure de modification n° 3 du PLU :

- Le 7 novembre 2025 un dossier d'examen cas par cas a été déposé à la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), service de l'Etat chargé d'instruire ce dossier et de nous préciser si une évaluation environnementale est nécessaire ;
- Le 7 Janvier, la MRAe a indiqué avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;
- Le 8 Janvier 2026 le dossier de modification du PLU a été notifié aux Personnes Publiques Associées pour avis, une réunion de présentation est prévue le 6 Février prochain.
- L'aménageur du Fief des Alouettes sollicite une adaptation de la règle de hauteur de 6 m à l'égout du toit lorsque celle-ci est justifiée par des enjeux environnementaux et plus particulièrement hydrauliques. Une réflexion va s'engager avec le cabinet en charge de la modification du PLU et les services de la DDTM pour trouver la meilleure solution de modification de cet article 10 de la zone 1AUa.
- Une enquête publique va être organisée afin d'informer la population de cette modification du PLU, dans les semaines à venir.

Le conseil municipal prend acte de l'avancée du dossier de modification n° 3 du PLU.

↓ **2026-01-03 - CONVENTION D'OCCUPATION LOGEMENT DE LA CURE**

Monsieur le Maire précise qu'une situation d'un sans-abri, au moment de l'épisode neigeux a nécessité une mise à l'abri dans le logement de la Cure. Il est donc proposé au conseil municipal de valider une convention d'occupation précaire du logement au 3 rue des Abbés Courtais pour M. Antony AGUESSE ; avec un loyer de 250 € par mois (charges comprises). Dans l'attente d'une situation plus pérenne, avec notamment un logement social, une première convention de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2026 est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du logement sis au 3 rue des Abbés Courtais, du 6 janvier au 31 mars 2026, au profit de M. Antony AGUESSE ; une prolongation sera possible sur avis du Centre Communal d'Action Sociale ;
- **APPROUVE** le loyer de 250 € par mois (charges comprises).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

↓ **2026-01-04 - RH - RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire propose pour le service technique, de créer un poste d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité (foire commerciale), sur la période du 23 Février au 14 mars 2026, à temps plein. L'agent titulaire d'un master 2, sera rémunéré à l'indice brut 368, majoré 367, son Contrat à Durée Déterminé pourrait faire l'objet d'un avenant si les nécessités du service l'exigeaient.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement d'un adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité du 23 Février au 14 mars 2026 ; un avenant sera possible selon les nécessités du service ;
- **DECIDE** de rémunérer l'agent à l'indice brut 368, majoré 367 pour la période considérée, un avenant au CDD pourra être envisagé en cas de nécessité de service.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce recrutement.

↓ **2026-01-05 - MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas voter cette motion proposée par l'AMF considérant la complexité du texte.

3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Abonnement Microsoft	ENVOLIS	227.70 €
Achat matériel voirie	MANUTAN	782.88 €
Prestation sonorisation voeux	MAKE IT EVENT	744.00 €

Achat matériels restaurant scolaire	ABCP	868.42 €
Conception 3 panneaux ABC	MON IMPRIMEUR	810.00 €
Conception panneaux voirie	MON IMPRIMEUR	135.00 €
Produits d'entretien cantine	PLG	791.78 €
Porte coulissante placard	CHAUSSON	317.08 €
Esquisse aménagement rue des Courauds	2LM	660.00 €
Remplacement électrodes et batteries défibrillateurs	ENSI	1 662.66 €
Intervention élagage arbres	NATUREL ARBRE	604.80 €
Prestation conférence	V. JOUSSEAUME	300.00 €
Réparations portes mairie	MCA	776.96 €
Prestation nettoyage vitres	ARTISAN BELL'VITRES	150.00 €
Fournitures pour parquet mairie	PEINTURES GUILLOTEAU	221.72
Ajout RAM PC en mairie	ENVOLIS	156.00 €
Remplacement pièces éplucheuse	ABCP	380.88 €
Achat matériel cantine	MANUTAN	231.35 €
Relevé topo/bornage Alouette 2	AGEIS	5 856.00 €
Missions complémentaires MOE Travaux Pont Caffino	SERNAM	4 320.00 €
Exposition peintre en mairie	FAÏZA ZEÏNA	300.00 €

4 - TOUR DE TABLE - INFOS DIVERSES

- **S. SOURISSEAU** : Au niveau de la communication, on prépare le journal de printemps.
- **C. BRANGER** : Lors d'une rencontre avec l'animatrice de l'Espaces Jeunes, elle a parlé d'un projet de café-concert à la Cure. Elle souhaite rénover l'intérieur du local, notamment les murs pour retirer l'enduit. Elle envisage d'aller dans les villages à la rencontre des jeunes. Lors de l'AG de la bibliothèque, les bénévoles ont remercié la commune pour tout ce qui est fait, le souhait de poursuivre l'achat de nouveaux mobiliers a été indiqué, cela sera étudié en veillant à maintenir les circulations dans le local ; une nouvelle personne est rentrée dans le bureau.

- **V.MERIEAU / J.N. DUGAST** : CSMA Transports : présentation du bilan mobilité, la ligne de bus fonctionne bien, satisfaction des usagers. Le Coût est de 4.71 € par usager et par voyage. Transport à la demande fonctionne bien avec une évolution des prises en charge, mais deux incidents sont signalés suite à des modifications des horaires. Le service fonctionne beaucoup pour les + de 75 ans et aussi pour les jeunes.
- **D. SOULARD** : Dernière commission piscine CSMA : présentation du nouveau directeur des piscines. Tout va bien dans les piscines, il n'y a pas de soucis de recrutements de maîtres-nageurs.
- **J. MACE** : PCAET : il a été dressé le bilan ainsi qu'un travail collaboratif avec l'exercice KISS. Syndicat Vignoble Grand-Lieu : il s'avère que l'on achète trop d'eau à Nantes Métropole car on ne produit pas assez, on l'achète plus cher qu'on la revend. Cela a un coût : 307 000 € en 2025. L'usine de production de Basse-Goulaine, est au maximum de sa capacité (20 millions de m³ par an), des travaux sont programmés : des bâches à construire et revoir les canalisations afin d'assurer la sécurisation des réseaux. Le Coût sera très important, le prix de l'eau va augmenter. Une réunion pour la protection du faucon pèlerin est prévue le 5 mars du fait qu'il niche à Pont Caffino.
- **J.N. DUGAST** : A l'occasion de la Foire le 7-8 Mars, les élus disponibles sont invités à venir préparer et servir le vin d'honneur.

5 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 5 Février 2026 à 23 h 00 ;

Les élus présents, à savoir :

M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - Mme Nathalie BRANGER - M. Jérôme MACE - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Claire BRANGER - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - Mme Anne HUET - M. Dominique SOULARD - M. Guillaume HAULBERT - Mme Edith RENAUD - M. Steve MANSEAU.

ont approuvé les délibérations suivantes :

- ↓ **2026-01-01 - FONCIER ECHANGE DE TERRAIN LES CROIX**
- ↓ **2026-01-02 - MODIFICATION DU PLU - INFOS SUR LA PROCEDURE EN COURS**
- ↓ **2026-01-03 - CONVENTION D'OCCUPATION LOGEMENT DE LA CURE**
- ↓ **2026-01-04 - RH - RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
- ↓ **2026-01-05 - MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES**

Le Président de la Séance,

Jean-Luc SALE.

Le Maire,

Aymar RIVALLIN.

Prochaine réunion du conseil municipal le MARDI 10 MARS à 20 H 30